



## Je vais être licencié pour inaptitude

Par **mollusque**, le **27/05/2016** à **09:27**

Bonjour,

je vais être licencié pour inaptitude très prochainement. Bien quant arrêt maladie, mon employeur doit reprendre le paiement de mon salaire. Compte tenu que le moi après la 2ème visite d'inaptitude est terminé.

J'effectué 40 heures hebdomadaire soit 5 heures supplémentaires.

Mon employeur doit-il lors du solde de tout compte me régler aussi les heures supplémentaires.

Cordialement

Par **P.M.**, le **27/05/2016** à **12:37**

Bonjour,

L'employeur doit effectivement reprendre le versement du salaire un mois après la décision définitive d'inaptitude s'il ne vous a pas encore reclassé ou licencié mais pas à effet rétroactif...

L'employeur n'avait même pas à attendre le solde de tout compte pour vous payer les heures supplémentaires et il devait le faire dans la paie suivante...